



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

publications

Question écrite n° 14378

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'existence, au sein de l'administration, de plusieurs services d'imprimerie. La Direction de l'information légale et administrative (DILA) dispose ainsi de son propre service, différent de celui de l'Imprimerie nationale. Il souhaite savoir s'il entend procéder à des rapprochements entre les différents services disposant d'imprimeries et l'Imprimerie nationale.

Texte de la réponse

L'Etat a confié à la Direction de l'information légale et administrative (DILA), service d'administration centrale, la mission d'agir notamment comme imprimeur pour son propre compte, mais également pour le compte d'administrations et d'organismes publics. Cet outil d'impression est ainsi mis au service des administrations qui peuvent le solliciter. L'Etat a également confié à la DILA le soin de rapprocher les besoins d'impression et de reprographie des capacités internes à l'Etat. Les commandes d'impression et de reprographie lourdes des administrations doivent être examinées dans le cadre de ce dispositif destiné à assurer l'efficacité des investissements publics. Sur un registre de compétence différent, l'Imprimerie nationale, société anonyme de droit privé à capitaux d'Etat, s'est vue confier par le législateur la mission de réalisation des titres sécurisés. Pour autant, les évolutions techniques et la nécessité de moderniser l'action publique impliqueront, dans les prochaines années, une réflexion sur les manières d'organiser autour de la DILA une optimisation plus poussée des outils d'impression de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14378

Rubrique : État

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7613

Réponse publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2119